

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Yonne

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 8

Votants : 10

Date de convocation :

21 mars 2024

Date d'affichage :

02 avril 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEFARGEAU**

Séance du 09 avril 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le 09 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pascal BARBERET, Maire.

Présents : Pascal BARBERET, Elisabeth NOYEMIAN, Florence CAPITAIN, Jean-Louis MANGIN, Gérard NIMSGERN, Jean-Pierre SINDONINO, Séverine TROMPARENT, Romain BELIGAT,

Absents excusés : Dominique MOREL (pouvoir à Elisabeth NOYEMIAN), Serge SAUVAGERE (pouvoir à Jean-Louis MANGIN) Céline PORTOLES, Céline PARIS, Clémence HARNIST, Justin SAFFROY,

Secrétaire de séance : Gérard NIMSGERN,

DEMANDE DE CONTRIBUTION A LA SCOLARISATION DES ELEVES DE LA COMMUNE SCOLARISES AU GROUPE SCOLAIRE ST JOSEPH - Délibération n° 2024-15

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de participation au titre des forfaits communaux reçu le 26 janvier 2024 du groupe scolaire Saint Joseph La Salle d'Auxerre pour 11 élèves qui résident sur la commune et qui sont scolarisés dans ce groupe scolaire privé.

Considérant que la commune est en mesure d'accueillir ces élèves dans les meilleures conditions, avec des services communaux de garderie et restauration scolaire

Après avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL,

- **REFUSE** à l'unanimité de verser une participation financière.

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

Ont signé tous les membres présents.

Le Maire.

Pascal BARBERET

